

AVIS n°2025-94

Vote dématérialisé du CSRPN

En application de l'article 31 du règlement intérieur du CSRPN Bretagne, chacun des membres signataires du présent avis atteste qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans le présent avis, à la date de sa signature.

Dénomination du projet : Stratégie Régionale relative à la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes de Bretagne (SREEE)

Demandeur : DREAL Bretagne

Rapporteur(s) : Jacques Haury

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

- **Contexte et présentation du projet**

Déclinaison de la Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes, la Stratégie Régionale EEE (SREEE) bretonne a pour objectifs principaux de faire un état des lieux des actions relatives aux espèces exotiques envahissantes déjà menées sur le territoire breton et de définir les priorités régionales en la matière afin d'orienter les actions (existantes ou à initier) de prévention, de surveillance, de lutte, de contrôle ou de communication sur le territoire sur la période 2026-2035.

Initiée dès janvier 2020 par la DREAL Bretagne en lien avec les acteurs bretons volontaires, cette démarche fait notamment suite à la parution de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages en 2016, la publication des arrêtés ministériels de 2018 et du Plan Biodiversité en 2018.

La rédaction du document final s'est faite avec l'appui de :

- la FREDON Bretagne qui, de par ses missions de surveillance, de prévention et de lutte sur les EEE, dispose d'une connaissance fine des espèces exotiques envahissantes présentes en Bretagne et des acteurs concernés
- puis de Dervenn Conseils et Ingénierie, en lien avec les inventaires et diagnostics faune/flore que le bureau d'études réalise ou ses multiples chantiers de gestion d'espèces exotiques envahissantes

Entre 2020 et 2025, cette stratégie a fait l'objet de plusieurs réunions de présentation, de

groupes de travail et d'enquêtes en ligne.

La consultation des acteurs du territoire a conduit à la définition de six axes – connaissance, prévention, gestion, communication, pilotage et réglementation – et 17 objectifs, soit 20 actions et 57 sous-actions présentées en partie B de la stratégie.

Le vote porte sur deux documents :

- la partie "théorique" de la SREEE (document intitulé "20251114_SREEE_V10")
- ainsi que les fiches actions associées.

Cette stratégie régionale se place dans le contexte de rédaction de la future stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), inscrite dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 (article L.110-3 du code de l'environnement), dont l'objectif est d'assurer la préservation et la reconquête de la biodiversité à travers une mobilisation de l'ensemble des acteurs de la région. Portée par le Conseil régional de Bretagne, l'Etat et l'Office français de la Biodiversité (OFB), la SRB portera sur la période 2026-2035 et tous types de milieux (terre, mer, milieux aquatiques).

- **Recommandations du CSRPN :**

Le CSRPN a émis des remarques sur la version de la SREEE de juillet 2025. Ces remarques, qui ont été prises en compte par la DREAL Bretagne, sont présentées en annexe du présent avis.

En complément, les membres émettent les remarques suivantes :

- Un travail remarquable a été effectué sur ce dossier,
- La partie financement est peu approfondie dans la stratégie : on note un manque de moyens certain pour lancer la dynamique malgré les urgences observées,
- Les priorités affichées ne sont pas toujours convaincantes,
- Cette stratégie était attendue depuis longtemps. A ce titre, elle reste relativement peu ambitieuse, il manque par exemple des actions visant à améliorer la connaissance de l'impact des EEE sur la biodiversité. De nombreuses actions visent le recueil et la centralisation de données de répartition (d'espèces, d'opérations de lutte), comment ces différentes actions seront reliées entre elles ?
- En ce qui concerne la fiche 14.2 « Lancer un groupe de travail sur les EEE marines » : un groupe de travail des ENI (Espèces Non Indigènes) existe au niveau national via ce descripteur de la DCSMM et se réunit une fois par an, il conviendrait donc de s'en rapprocher. Ces experts ont permis, en particulier, de publier cet article : Massé, C.; Viard, F.; Humbert, S.; Antajan, E.; Auby, I.; Bachelet, G.; Bernard, G.; Bouchet, V.M.P.; Burel, T.; Dauvin, J.-C.; Delegrange, A.; Derrien-Courtel, S.; Droual, G.; Gouillieux, B.; Goulletquer, P.; Guérin, L.; Janson, A.-L.; Jourde, J.; Labrune, C.; Lavesque, N.; Leclerc, J.-C.; Le Duff, M.; Le Garrec, V.; Noël, P.; Nowaczyk, A.; Pergent-Martini, C.; Pezy, J.-P.; Raoux, A.; Raybaud, V.; Ruitton, S.; Sauriau, P.-G.; Spilmont, N.; Thibault, D.; Vincent, D.; Curd, A. (2023). An Overview of Marine Non-Indigenous Species Found in Three Contrasting Biogeographic Metropolitan French Regions: Insights on Distribution, Origins and Pathways of Introduction. *Diversity*, 15, 161. <https://doi.org/10.3390/d15020161>

- **Conclusion**

Le CSRPN Bretagne émet un avis favorable avec les remarques citées si-dessous.

Résultats du vote dématérialisé :

Favorable : 9

Favorable avec recommandations : 4

Défavorables : 0

Abstention : 3

Le quorum étant atteint, la décision finale du CSRPN est un avis favorable.

AVIS

FAVORABLE [X]

FAVORABLE SOUS CONDITIONS []

DEFAVORABLE []

Fait le 22/12/2025,

Signature(s)

Jacques Haury
Président du CSRPN



Annexe : Remarques du CSRPN Bretagne sur la version de la SREEE de juillet 2025 :

Cet avis correspond à une lecture attentive sur les versions de juillet 2025 de la SREEE. Des documents annotés ont été envoyés à la DREAL pour éventuelle correction. Les fiches autoportantes de la version de novembre 2025 ont aussi été annotées. Il sera bien sûr à adapter pour l'avis officiel du CSRPN sur cette stratégie régionale.

Deux ensembles de documents ont été examinés :

- La présentation générale de la stratégie
- Les fiches actions

Par ailleurs, le document antérieur de 2021 « *LA STRATEGIE BRETONNE RELATIVE AUX ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES - 2022-2030* » a également été consulté.

Présentation générale de la stratégie.

Ce document de 115 pages est assez complet, et beaucoup mieux rédigé que le document antérieur de 2021. Il se situe dans un cadre national et international et fait largement appel à une bibliographie scientifique actualisée. Toutefois, en reprenant différentes remarques déjà formulées dans les envois précités, plusieurs points sont à citer :

- Une rédaction qui intervient tardivement par rapport aux invasions biologiques avérées en Bretagne, sachant que les premières listes d'EEE datent des années 2000 et que diverses réunions avaient déjà alerté sur la nécessité d'interventions rapides ;
- Globalement, on peut s'interroger sur le niveau pertinent des actions en région par rapport au niveau national, par exemple pour initier des recherches sur les EEE ;
- Une rédaction par des intervenants qui s'autoqualifient d'« experts », ce qui semble un peu abusif : il serait nécessaire de distinguer les experts praticiens et les experts scientifiques ;
- Il est nécessaire d'utiliser l'expérience des territoires limitrophes, notamment la Région Pays de la Loire où des travaux de connaissance, de communication et d'intervention ont été réalisés dès le début des années 2000 ;
- La Bretagne fait partie du territoire Loire-Bretagne et de nombreux traux « Bassin » sont applicables à la Région ;
- De même, le Réseaux d'Expertise Scientifique et Technique National co-piloté par l'IUCN et l'OFB a constitué une base de données importante.
- Les attributions de différents organismes tant pour le pilotage entre DREAL et ABB que pour différentes actions de communication-vulgarisation, de recherche-action, de documentation seront à préciser.
- Il est frappant de constater que beaucoup d'actions sont programmées très tardivement, ... Ne va-t-on pas perdre un temps précieux qui se traduira par une efficacité réduite ?
- Il est effectivement tout-à-fait pertinent d'insister sur les EEE marines qui représentent une spécificité régionale majeure.
- L'annexe 1 est très pertinente et informative. On peut toutefois regretter que l'enquête qui y est développée soit trop restreinte tant pour le public enquêté que pour les conclusions, mais qui seront approfondies par les actions précisées dans les fiches actions.
- La dissociation des fiches actions « auto-portantes » est très pertinente et facilitera indubitablement les actions.

Présentation des fiches actions (version juillet 2025 et) – Voir les fiches annotées

Les fiches actions ont varié de 19 fiches en 2021, 17 fiches en juillet, et 14 fiches en novembre, certaines étant dédoublées, et l'on retrouve 19 fiches.

Pour la fiche 1-1 sur les listes, on peut s'interroger sur un délai tardif : 2029 ! Il faudrait accélérer les choses !

En ce qui concerne « *Hiérarchiser les EEE selon les critères de risque (santé, environnement, économie) et établir une liste prioritaire selon paramètres de localisation, faisabilité, niveau d'envahissement, etc.* : tout ceci est plus ou moins connu, il faut seulement (!) faire une synthèse, ...

Et l'échéance en 2035 est à l'évidence beaucoup trop tardive

Pour la fiche 1-2 sur la sensibilité des milieux, le problème est plus délicat, et il faut se référer à un cadre scientifique national voire international

Pour la fiche 2 renforcer et partager les connaissances sur les EEE,

- Pour le signalement des EEE, voir ce qui existe au niveau national, mais aussi en région Pays de la Loire

- Les retours d'expérience doivent dès à présent être partagés et remontés au niveau national

Élaborer des programmes de recherches sur la biologie et l'impact des EEE sur la biodiversité.

- *Élaborer des programmes de recherches sur les impacts de la gestion des EEE.*

- • *Initier une étude sur les coûts liés aux EEE en Bretagne.*

- Se pose en particulier la question du niveau d'action, ...par exemple, tout ce qui est recherche mérite probablement d'envisager un niveau national pour attirer chercheurs et financement dans des programmes reconnus.

Fiche 3 : Mutualiser et partager les retours d'expériences

Selon nous, c'est à commencer d'urgence, car c'est une démarche porteuse qui contribuera à la création d'un réseau d'acteurs et de compétences

Les données nationales du REST sont disponibles. Il faut juste signaler que cela existe

Fiche 4-1: Organiser le recueil et le regroupement des données de répartition des EEE

Il serait bien de regarder ce qui existe ailleurs !

Fiche 4-2 Cartographier les foyers d'EEE connus en Bretagne.

En fait pour la détention des EEE, il faudrait aussi mentionner les privés, les jardins, les jardineries

Fiche 5 : Etudier les freins sociaux pour développer une approche adaptée

Le problème est récurrent et d'expérience, c'est un sujet de recherche compliqué, déjà envisagé au niveau national.

Fiche 6 : Développer un réseau de veille

Oui en priorité 1

Mettre en place des campagnes d'information auprès des professionnels : la priorité 3 est peu pertinente, alors que toutes les orientations sur la gestion des EEE insistent sur la veille

Fiche 7 : Développer les actions visant la restauration des milieux sensibles aux EEE

Cette fiche action est pertinente. Il faut se situer dans un cadre scientifique national et faire remonter les retours d'expérience.

Pour *Définir et établir une liste de substitution d'espèces végétales locales*, il faut travailler avec le monde professionnel

Fiche 8 : mobiliser les réseaux d'acteurs de lutte

Il est étrange que cette action soit en priorité 2, alors que dans tous les manuels de gestion des EEE, la gestion précoce est considérée comme prioritaire

Fiche 9 : Mise en place et application de protocoles de gestion pour les EEE largement répandues

La méthode de hiérarchisation des milieux ne peut être définie indépendamment du corpus scientifique national

La formation des agents de la DIRO est indispensable : quel plan de formation, avec quels formateurs, lien avec le CNFPT ?

Fiche 10 : Bonnes pratiques de gestions des déchets d'EEE

Il y a de nombreux exemples de stages réalisés sur tout l'hexagone : contacter le REST avant de vouloir « réinventer le fil à couper le beurre »

Fiche 11 : Site internet EEE

Effectivement, ce qu'on ne trouve pas sur internet n'existe pas pour le public. Mais attention, il y a pléthore d'outils et d'exemples, ...

Fiche 12.1 : Élaborer des outils de communication et de sensibilisation

Attention à ne pas créer des outils redondants et coûteux ! Utiliser au maximum les ressources existantes au niveau national.

Fiche 12.2 : Former à la reconnaissance et à la gestion des EEE

Action majeure ! Beaucoup de remarques sur les attendus de cette action : qui forme ? quels besoins de formation ?

Fiche 12.3 : Sensibiliser les scolaires

Fiche 13 : Coordonner les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie régionale

Effectivement, priorité 1

Fiche 14.1: Coordonner et animer la SREE

Organiser un colloque régional annuel : attention à ne pas viser trop haut et tout dépend de l'objet du colloque. Colloque annuel si partage d'expériences : OK, colloque scientifique : cadre national en relation avec des institutions scientifiques

Fiche 14.2 : Lancer un groupe de travail sur les EEE marines

OK